



SECURITE

24.06.2014 12:09:53 SDA 0082bsf

Suisse / Vaud / Lausanne (ats)

Politique, DÃ@fense, Gouvernement

La Protection civile vaudoise se simplifie

Le Conseil d'Etat vaudois adapte la loi sur la protection civile PCi. Il propose de la simplifier en dix Organisations régionales de Protection civile (ORPC) au lieu des 18 régions actuelles. Elles seront calquées sur le découpage des districts. Les effectifs baisseront de 8000 à 6800 hommes.

L'objectif de cette réforme est de moderniser la structure en l'adaptant à la réalité d'aujourd'hui. Elle doit pouvoir répondre aux risques et dangers actuels et futurs, indique le canton mardi dans un communiqué.

"La PCi est de plus en plus sollicitée. C'est le seul moyen dont on dispose pour soutenir un événement quand les moyens traditionnels deviennent limites, par exemple pour le Montreux Jazz Festival, le Paléo, mais aussi le sommet sur la Syrie à Montreux", a déclaré Denis Froidevaux, chef du Service de la sécurité civile et militaire.

L'objectif de la réforme est de mettre sur pied une PCi plus "fit", plus dynamique. L'organisation sera plus simple, mais plus efficace, a ajouté le responsable.

Trois ans

Les dix futures régions continueront à assurer les missions qui sont les leurs. Les communes conservent leurs prérogatives en matière de protection civile au sein de leur propre région. Elles auront trois ans pour mettre en oeuvre cette nouvelle organisation. Chaque citoyen vaudois se verra ainsi assurer des prestations de base équivalentes.

Un détachement cantonal d'environ 200 hommes complétera cette organisation. Il répondra aux besoins spécifiques du canton et appuiera les ORPC selon le principe de subsidiarité.

Les commandants des ORPC répondront tactiquement et techniquement au commandant cantonal de la PCi. Le canton continuera d'assumer les responsabilités suivantes: diriger l'institution, assurer la formation de base et celle des cadres, assurer la logistique standardisée, garantir la disponibilité opérationnelle ainsi que l'alarme à la population.

En 2015

Le projet intègre également des mesures proposées dans le rapport du Conseil fédéral sur la stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+. Le Grand Conseil devrait traiter cette réforme cet automne. Une entrée en vigueur est espérée pour le début de l'année 2015, en même temps que la loi fédérale, a précisé M. Froidevaux.

La question des abris est, elle, réglée au niveau fédéral. Le Parlement a décidé il y a deux ans de maintenir la capacité dans le pays après Fukushima, a rappelé M. Froidevaux.